POLYNESIE FRANCAISE TAHITI COMMUNE DE FAA'A -=00O00=-

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

-=00O00=-

DELIBERATION N° 24/97 (du 21 Novembre 1997)

12 DEC. 193

Fixant à nouveau les tarifs de location d'engins et de matériels municipaux

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FAA'A

Vu l'Arrêté n°173/AA du 30 Janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de Papeete et d'Uturoa conformément à l'article 58 du Décret n°57-812 du 22 Juillet 1957;

Vu la Loi n°71-1028 du 24 Décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans la Polynésie Française promulguée dans le Territoire par Arrêté n°31/AA du 6 Janvier 1972 ;

Vu la Loi n°77-1460 du 29 Décembre 1977 modifiant le régime communal dans la Polynésie Française promulguée dans le Territoire par Arrêté n°0368/AA du 25 Janvier 1978 ;

Vu le Décret n°80-918 du 13 Novembre 1980 portant notamment application de la Loi n°77-1460 du 29 Décembre 1977 susvisée ;

Vu la loi n°96-609 du 5 Juillet 1996 portant dispositions diverses à l'Outre-Mer et notamment son titre III - Chapitre II relatif au régime communal de la Polynésie Française promulguée dans le Territoire par Arrêté n°605- DRCL du 29 Juillet 1996 ;

Vu les nécessités du service ;

Dans sa séance du 21 Novembre 1997;

ADOPTE

Article 1^{er}.- A compter du 1^{er} Janvier 1998, les tarifs de location d'engins et de matériels municipaux sont fixés comme suit :

N°	Désignation	Unité	Coût
1	Bulldozer D9	Неиге	26 000 F
2	Bulldozer 977	Heure	16 900 F
3	Bulldozer 966	Heure	16 900 F
4	Bulldozer 955	Heure	13 000 F
5	Excavateur (Case-JCB-Pell Job)	Heure	4 550 F
6	Camion à benne ou plateau	Heure	3 900 F
7	Truck (Entre Mahina & Paea)	Sortie	10 400 F
. 8	Truck (Au delà de Mahina & Paea)	Sortie	20 800 F
9	Matériel motorisé portatif (Soudure, Groupe)	Heure	1 950 F
10	Matériel non motorisé et outillage (Par lot)	Heu re	650 F
11	Chaise (Par demande)	Pièce	130 F
12	Banc	Pièce	195 F
13	Grande Table	Pièce	1 950 F
14	Petite Table	Pièce	650 F
15	Plancher	Pièce	650 F

16	Tôles (Par demande)	Pièce	39 F
17	Bois (Par demande)	Pied Carré	7 F
18	Guirlande (Par demande)	Mètre Linéaire	7 F
19	Bâche (Par demande)	Pièce	130 F
20	Local (Par réunion)	Séance	3 250 F
21	Chapiteau (Par sortie)	Unité	19 500 F
22	Scène mobile (5 x 15)	Sortie	13 000 F
23	Tente (Par sortie)	Unité	9 750 F

NB.: * Ces prix s'entendent chauffeur et carburant compris.

<u>Article 2.</u>- La présente délibération qui abroge toute disposition antérieure est prise pour servir et valoir ce que de droit.

LE PORTO CONTRACTOR 1997
For delle sanion

UN Sh

FAA'A, lc 21 Novembre 1997

e Conseiller Maire :